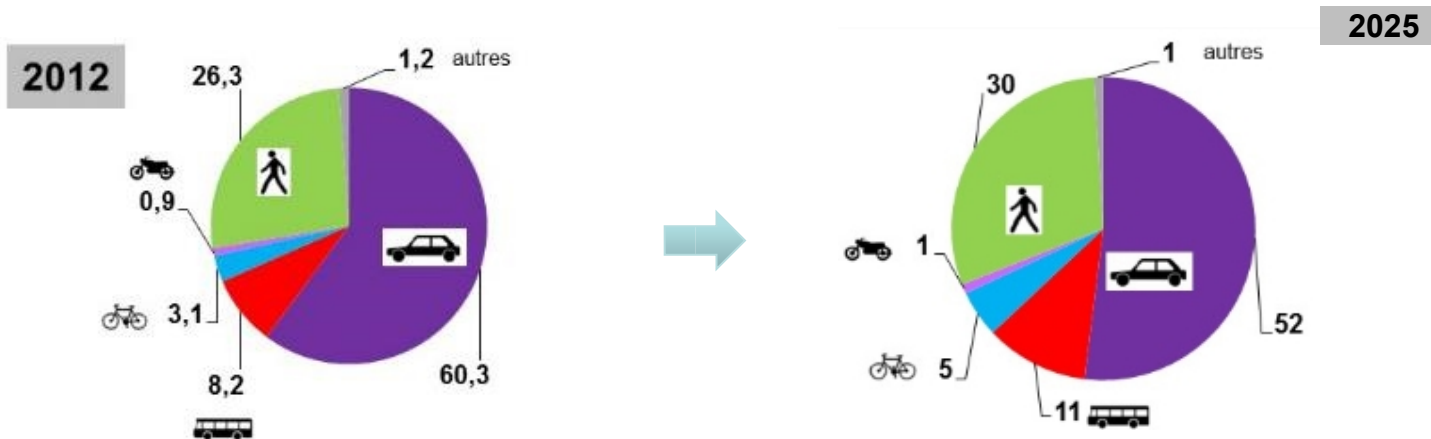




La politique vélo sur l'agglomération angevine

ORT – Angers - Juin 2018

Elaboration en cours du Plan Vélo à l'échelle d'Angers Loire Métropole



- **Axe 1 : Conforter, aménager et partager l'espace public** pour faciliter et sécuriser les conditions de déplacement à vélo afin de lever les appréhensions et favoriser la pratique cycliste par tous les usagers ;
- **Axe 2 : Développer et accompagner l'offre de services** aux cyclistes pour conforter et accompagner l'essor du vélo ;
- **Axe 3 : Informer, sensibiliser et éduquer** pour promouvoir le vélo auprès de toutes les populations ;
- **Axe 4 : Suivre et évaluer** sa mise en œuvre dans une démarche d'amélioration continue.

Des actions
déjà en place

Extension du réseau de tramway

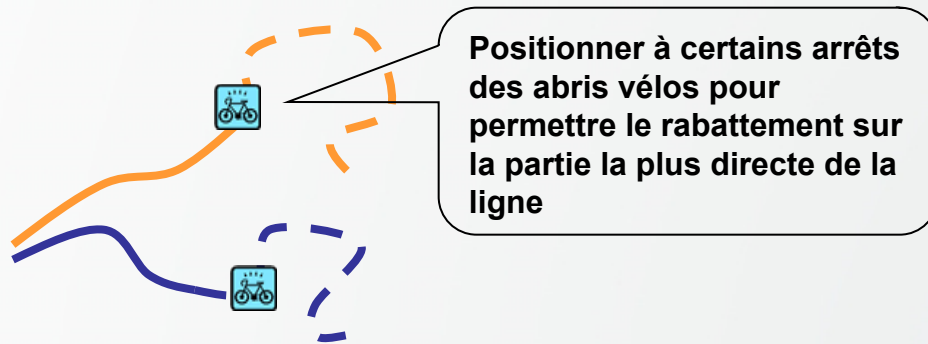
Le projet tramway lignes B et C



> L'intermodalité vélo/bus, derniers kms à vélo

Équipement des zones industrielles de box vélos sécurisés ; expérimentation en 2011 sur la zone de St Barthélémy dans le cadre de l'appel à projet « espoir banlieue »

Et expérimentation des prêts de vélos pliables



Pour favoriser l'usage du vélo, en complément avec d'autres moyens de transport, 4 vélos parcs, 154 box individuels sécurisés, 35 stationnements collectifs couverts et 4 parkings relais de 36 places chacun ont été installés près des parkings de covoiturage, des principaux arrêts de bus et le long des lignes de tramway.





L'autopartage : atout de la mobilité



Autopartage : de quoi s'agit-il?

L'autopartage : système dans lequel une structure met à la disposition de clients ou membres du service un ou plusieurs véhicules utilisés en libre service et de façon ponctuelle.



- Apparu dans les années 80 en Suisse et en Allemagne, le concept se développe en France au début des années 2000
- Créé en novembre 2011, Autocité+ est un service d'autopartage géré par la SPL Alter Services du groupe Alter (Anjou Loire Territoire) pour la Ville d'Angers.
- Sur Angers : 18 voitures réparties sur 10 stations
- Membre du réseau Citiz : leader national de l'autopartage : 90 villes / 1000 véhicules / 200 000 utilisateurs
- En 2015, Citiz inaugure une nouvelle formule d'autopartage en libre service sans station ni réservation appelée YEA



Le réseau Citiz

Un réseau national d'autopartage :

- Autocité+ Angers
- Citiz Alsace
- Citiz Bourgogne Franche Comté
- Citiz Bordeaux
- Citiz Alpes Loire
- Citiz Lille
- Citiz Lorraine
- Citiz LPA (Lyon)
- Citiz Provence (Marseille et Avignon)
- Citiz Toulouse
- Citiz Tours
- Otolis Poitiers



Caractéristiques :

- Des voitures accessibles **en libre-service 24h/24, 7j/7**
- Utilisées successivement par plusieurs personnes (**≠ covoiturage**)
- Des **stations réservées** à travers la ville
- Des trajets **en boucle** fermée
- Un coût proportionnel à l'usage : **facturé à l'heure et au km parcouru**



Solution pragmatique et économique :
L'autopartage est une alternative à la propriété d'une voiture lorsque l'on utilise pas sa voiture tous les jours



Comment ça marche ?



Inscrivez-vous en agence ou par internet



Réservez une voiture via l'appli mobile, internet ou par téléphone.



Ouvrez la voiture avec votre carte Atout ou votre smartphone.



Votre trajet terminé, **ramenez la voiture** à son emplacement initial.



Avoir une voiture sans avoir de voiture :



- ❖ Considérer la voiture comme un **service**
Moins de contraintes, coûts fixes, assistance ...
- ❖ **Réduire la place** de la voiture en ville
Une voiture partagée remplace 9 voitures sur l'espace public
- ❖ Inciter à l'**éco-mobilité**
Moins de km parcourus = baisse des émissions de gaz
- ❖ Accroître le **report modal** vers les transports collectifs et les modes doux
- ❖ Lutter contre la fracture de la mobilité
Accéder à une voiture à frais réduits pour un usage occasionnel



En résumé :

- L'autopartage [solution mobilité pour tous](#) : particuliers, sociétés, acteurs publics
- L'autopartage s'inscrit dans une [logique économique pragmatique et raisonnable](#)
- L'autopartage [notion d'intérêt collectif](#) : mutualisation, gain d'espace, lutte contre le réchauffement climatique, report modal



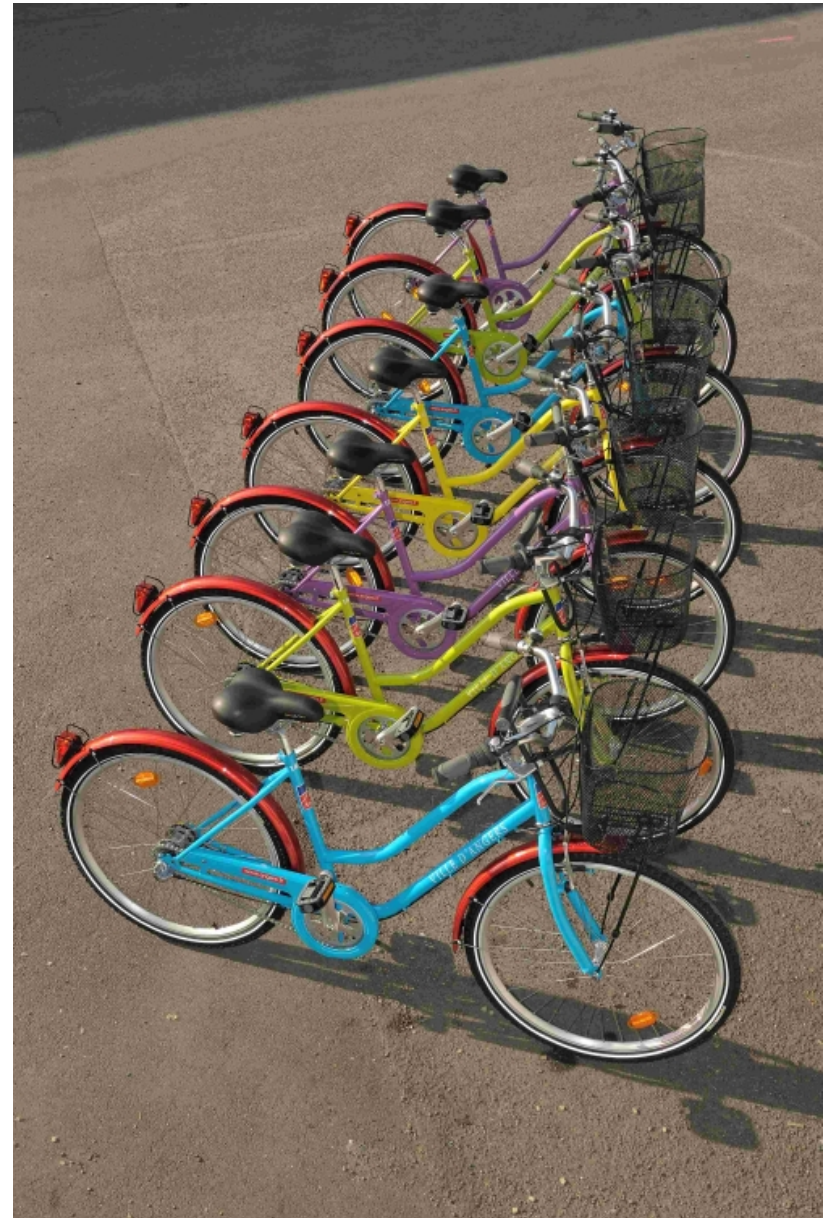


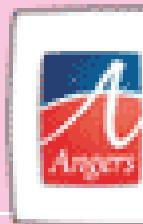
Un service municipal Ville d'Angers depuis 2004



Prêt gratuit de vélo classique

- ❖ Pour une durée de 4 mois renouvelable 2 fois (1 an maximum) aux personnes majeures, habitants, étudiants ou travaillant sur Angers
- ❖ 2 500 vélos et plus de 6 000 utilisateurs par an dont 70% de jeunes (étudiants)
- ❖ Obligation de créer un compte atout : justificatifs = une pièce d'identité, un RIB et un justificatif de domicile ou un justificatif de l'employeur (pour les personnes travaillant sur Angers)
- ❖ 1 agence située près de la gare qui emploie 5 agents municipaux dont 4 en repositionnement
- ❖ Ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 18h30 (fermeture 12h30 à 13h30 pendant les congés scolaires)
- ❖ En cas de retard, dégradations, vol..., des pénalités financières sont appliquées (de 15 € à 528 €),
- ❖ Création d'un dossier Atout pour bénéficier de ce prêt
- ❖ Deux prestataires (Angers Mob Services et Cycles Cesbron) assurent le stockage (21 000 €/an), la livraison (6 400 €/an) et la révision des vélos (172 000 €/an)





Vélocité participe à l'intermodalité vélo/train



La Région des Pays de la Loire, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole s'associent pour offrir aux abonnés de travail TER des services pour faciliter leur déplacement. A La gare SNCF d'Angers, sont proposés des stationnements sécurisés et couverts pour les deux-roues ainsi qu'un service de mise à disposition de vélos.

1. Vélo + Gare : stationnements vélos sécurisés à proximité de la Gare d'Angers

Partenariat SNCF, Région Pays de la Loire, la ville d'Angers, Angers Loire métropole et ALTER services.

Parking vélos du Haras public

Sur les 75 places vélos du parking, 25 pour le stationnement Vélo + Gare (abonnés TER).

Parking vélos du Petit Anjou

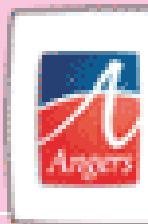
112 places de stationnement Vélo + Gare (abonnés TER), dont 14 places supplémentaires cette année.
20 places sont mises à disposition d'un vélo « vélocité ».

Action programmée :

Un parking collectif sécurisé de 24 places pour 48h maximum à la demande et payant (2€)
Création d'un tarif à la journée pour les autres parkings vélo gare

2. Prêt de vélo pliant



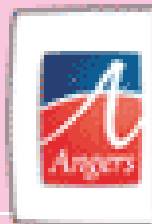


Depuis 2018, Vélocité gère la flotte interne de vélos

Gérer, attribuer et faire entretenir les vélos des services (PDE interne) des trois collectivités (Ville, ALM et CCAS)

En parallèle, les 3 collectivités proposent l'indemnité kilométrique vélo (IKV) aux 4.300 agents.

- Pour leurs déplacements effectués à vélo entre leur domicile et leur lieu de travail (200 € par an/agent (80% des déplacements) ou 100 € (50 %)).



Un audit réalisé en 2017-2018 en cours de validation

AXE 1 : REDUIRE LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DE VELOCITE :

Revoir la tarification des prestations de Vélocité :

La main-d'œuvre n'est pas facturée, seules les pièces sont payées au prix réel par les usagers.

Améliorer la qualification des agents pour leur permettre de mieux maîtriser les dépenses.

De nombreux vélos sont restitués en très bon état ou avec quelques petites réparations sommaires à réaliser. Aujourd'hui, à chaque retour de vélos, ils sont, sans exception, systématiquement révisés par nos prestataires extérieurs.

Le véhicule

Le camion actuel ne permet pas de transporter plus de 15 vélos. Dans le cadre du PDE interne, les agents, en reclassement médical, vont devoir manipuler des Vélos à Assistance Electrique (VAE) qui sont plus lourds que des vélos classiques.

Trouver un nouveau local pour l'Agence afin de réduire les coûts.

Les locaux de Vélocité présentent plusieurs inconvénients :

- Ils ne permettent pas de stocker plus de 30 vélos en réception et 40 vélos en retour,
- La location des locaux est chère et la pression de circulation autour de la Gare amène, soit des difficultés de stationnement, soit un parking en double file qui donne une mauvaise image du service le temps d'effectuer les chargements et déchargements de vélos.
- Le camion de Vélocité doit être remis tous les jours au centre technique des déchets de la Roseraie (perte de temps et d'efficacité) faute de parking sécurisé à proximité.



Un audit réalisé en 2017-2018 en cours de validation

AXE 2 : OPTIMISER ET AMELIORER LES PRESTATIONS DE VELOCITE :

Améliorer la visibilité de Vélocité

Il y a peu de communication sur Vélocité mise à part lors de la rentrée universitaire via le dispositif « rentrée facile » porté par l'université d'Angers.

Faciliter l'accès à la location de vélos Vélocité :

Modifier les contrats pour garantir une plus grande équité entre les usagers :

La multiplicité des contrats et des conditions de prêt crée des inégalités entre usagers et une gestion plus compliquée et plus coûteuse pour la collectivité.

Piste de réflexion :

- Permettre aux angevins d'expérimenter les déplacements en VAE.

Vélo libre service

Première expérimentation angevine

2011-2014, une expérimentation de vélo **en station** non concluante :

- une station automatique de location de vélos courte durée à la gare
- 48 vélos pour une demi-journée ou une journée (tarifs de 2 à 5 €)
- Bilan : - de 5 emprunts par jour et 70 000 €/an



Vélo libre service

Depuis 2017, nouvelle expérimentation : vélos **sans station mais connectés** :

- Cadenas connecté
- Paiement et déverrouillage du vélo par smartphone
- Pas d'investissement des collectivités

En 2017, Start-up anglaise Pony bikes

- 80 centimes toutes les ½ h
- Une caution



En 2018, Indigo

- 50 centimes toutes les ½ h
- Pas de caution



Vélo libre service

Les élus encouragent le développement de cette offre alternative qui contribue :

- à la progression de la part modale du vélo
- au déploiement des technologies des objets connectés.

Les élus ont souhaité avoir deux opérateurs sur le territoire d'Angers

- Maîtriser le nombre d'opérateurs sur son territoire
- Maintenir la flotte à 1 000 vélos (500 pour chacun des partenaires)
- « Encadrer » cette offre via une charte de partenariat en cours de validation
 - L'opérateur organise un service efficace de maintenance préventive et curative
 - La ville d'Angers délivre un permis de stationnement sur le plateau piétonnier à titre gratuit.



ANNEXES

> Subvention vélo électrique

Versement d'une aide pour l'achat d'un vélo électrique : classique, pliant ou cargo sur Angers Loire Métropole

25% plafonné à 250 €

Subvention moyenne allouée	237 €
Prix moyen du vélo	1 581 €
Subvention plafond (250 €)	79%

650 aides pendant 6 mois (fin en février 2017 car mise en place de l'aide de l'Etat)

> 50% ville centre et 50% autres communes de l'agglomération



Apprentissage du vélo

L'Ecole à Vélo :

- Depuis 2003, en partenariat avec l'inspection académique de Maine et Loire et l'association Angers Cyclisme. (éducateur breveté d'Etat)
- Un travail interdisciplinaire : éducation sportive (maîtrise du vélo) + éducation sécurité routière en milieu urbain.
- sur le temps scolaire, classes de CM2 (6 séances avec une sortie en milieu urbain).
- 30 classes / an pour 12 000 € financés par la ville d'Angers.

Les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) :

- deux éducateurs sportifs municipaux et un parc de vélos
- La pratique sportive dans un milieu de pleine nature et une sensibilisation à la sécurité routière en milieu urbain.
- classes de CM1 et CM2 candidates, 6 séances avec une sortie en milieu urbain).
- 25 classes / an pour un coût internalisé au sein de la Direction Sports et Loisirs

55 classes bénéficient d'un apprentissage du vélo, soit 45% des élèves de CM1 et CM2 ■

Nouvelle action 2017 :

Conforter et développer des séances d'apprentissage du vélo **sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et les Temps d'Activités Extrascolaires (vacances) :**

- Priorité pour les quartiers prioritaires et les classes de CM1 / CM2
- **Pour les TAP** : 2 X 6 séances soit 72 enfants / an.
- **Pour les Temps d'Activités Extrascolaires** : pendant les vacances scolaires, sur une semaine, 5 séances d'apprentissage du vélo.

72 enfants sur l'ensemble de l'année scolaire



Apprentissage du vélo

ANGERS 21
Un rayonnement partagé pour Angers
>> Déplacements >> Services >> Emploi >> Environnement >> Jeunesse >>

Vélo école angevine



Pour les adultes de plus de 14 ans, la ville d'Angers et l'association Angers Cyclisme mettent en place une école du vélo et vous proposent des cycles d'apprentissage adaptés à vos besoins à compter du 1er juillet 2009.



Cycles de formation :

A partir du 1^{er} juillet 2009, le samedi matin au stade vélodrome, venez participer à des séances d'apprentissage du vélo, animées par un éducateur breveté d'Etat.

Débutez ou redébutez sur un vélo
Angers Cyclisme vous propose deux séances d'1h30 pour faire ou refaire vos premiers pas à vélo.

Le vélo en ville en toute sécurité
Une séance d'1h30, en ville au cœur de la circulation, reposant sur le code de la route, vous est proposée.

L'âge minimum pour participer aux cycles de formation est de 14 ans.

Modalités pratiques :

Les vélos et le matériel nécessaires sont mis à disposition par Vélocité et l'association Angers Cyclisme. Si vous le souhaitez, vous pouvez venir avec votre propre vélo.

- Coût d'une séance : 5 €
- Lieu des cours : Stade Vélodrome, rue Montesquieu à Angers

